



---

**ECOLE REGIONALE SUPERIEURE  
DE LA MAGISTRATURE (ERSUMA)  
DIRECTION GENERALE**

---

**OFFRE DE STAGE ACADEMIQUE**

Inaugurée en 1997 et fonctionnelle depuis 1998, l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature bénéficie d'un statut international et œuvre pour l'amélioration de l'environnement juridique et judiciaire dans l'ensemble des Etats membres. Elle a à son actif plus de quinze mille cinq cents (15.500) personnes formées, d'horizons professionnels divers. L'ERSUMA est organisée en pôle administratif et en pôle technique.

Le pôle administratif assure la gestion administrative et financière de l'Institution. Il est constitué de la Direction générale, du Service des Ressources humaines, du Matériel et de l'Administration générale, du Service Financier et Comptable et du Service du Système d'information. Le pôle technique quant à lui est constitué des différentes directions correspondant aux services offerts par l'ERSUMA à savoir : la formation, la consultation juridique, la recherche, la documentation, la traduction et l'interprétariat en droit.

A la faveur d'un plan stratégique quinquennal portant l'ambition d'en faire un centre d'excellence en matière de renforcement de capacités, de consultation juridique, de recherche, de documentation en droit des affaires OHADA, l'ERSUMA entend renforcer aussi bien son cadre légal et réglementaire que ses capacités d'intervention.

Dans le cadre de son engagement pour le renforcement des connaissances théoriques et pratiques des étudiants et jeunes diplômés issus des pays membres de l'OHADA, l'ERSUMA initie un programme de stage académique dénommé « **A LA DECOUVERTE DE L'ERSUMA 2024** ».

Cette initiative vise à offrir aux jeunes diplômés de l'espace l'OHADA, l'opportunité de compléter et renforcer leurs connaissances académiques sur le terrain, d'acquérir une expérience professionnelle au sein d'une institution internationale de renom, tout en favorisant leur développement et apprentissage au sein d'un environnement multiculturel.

**Les stages offerts sont les suivants :**

- 1- Un (01) stage au service administratif ;
- 2- Un (01) stage à la direction des études en charge de la formation ;
- 3- Un (01) stage en Archivistique et gestion documentaire ;
- 4- Deux (02) stages à la direction de la recherche ;
- 5- Un (01) stage en interprétariat et traduction juridique (français-anglais) ;
- 6- Un (01) stage en interprétariat et traduction juridique (français-espagnol) ;
- 7- Un (01) stage en interprétariat et traduction juridique (français-portugais) ;
- 8- Un (01) stage au service des Ressources Humaines ;
- 9- Un (01) stage au service des Finances et de la Comptabilité.

**Durée des stages :**

La période des stages s'étend d'un mois minimum à trois mois maximum.

**Lieu du stage :**

Les stages se déroulent au Siège de l'ERSUMA à Porto-Novo, au Bénin.

**Frais et responsabilités du stagiaire :**

Le stagiaire effectuera lui-même et prendra en charge financièrement toutes les démarches administratives nécessaires à son arrivée au siège de l'institution. L'hébergement et les frais de voyage ne sont pas pris en charge par l'ERSUMA.

**Indemnité mensuelle de stage :**

Le stagiaire percevra une indemnité mensuelle forfaitaire de stage.

**Convention de stage :**

Les droits, devoirs et obligations des parties ainsi que les modalités de déroulement du stage seront précisés dans une convention de stage établie entre l'ERSUMA, le stagiaire et, le cas échéant, l'établissement d'origine.

**Conditions d'éligibilité :**

Pour être éligible, veuillez envoyer au Directeur Général un courrier électronique précisant l'objet du stage à l'adresse [ersuma@ohada.org](mailto:ersuma@ohada.org):

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae détaillé
- Une copie du ou des diplôme(s)

**La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 09 février 2024 à 17 heures GMT.**